Catherine REY AVOCAT 8, place de Genève 73000 CHAMBERY

> Monsieur Henri REGNIEZ 58, Grande Rue de la Croix Rousse 69000 LYON

Chambéry le 17/02/2025

## FACTURE N° 25-181697 JAF AUD 14.03.25 Taux horaires 200€ HT

HONORAIRES 1 200,00€

TVA 240,00€

Droit de plaidoiries 13,00€

TOTAL 1453 € T.T.C

Règlement à réception par tout moyen à votre convenance T.V.A. récupérable après paiement

N°SIRET 389.985.730.00032 Code APE 741A-TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 44389985730000024 PENALITES : toute somme non payée dans les 30 jours de la date de règlement mentionnée ci dessus est susceptible de porter intérêts de retard à un taux correspondant à une fois et demi le taux d'intérêt légal sans mise en demeure préalable.

Facture conforme aux dispositions des Articles L441-3 à 441-7 du Code de Commerce et de l'article 2 de la Loi  $N^{\circ}92.1142$  du 31.12.1992

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'avocat, qui ne seraient pas réglées à la bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de 40€ (art D44-5 du code de Commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art L 441-6 al2 du code de Commerce

tél. 04 79 70.96.39 mail cr@reyavocat.fr

Membre d'une Association agréée par l'Administration fiscale : Le règlement des honoraires par chèque est accepté.